



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Conférence de presse du 15 février 2018

*Seul l'exposé prononcé fait foi*

## **«La disposition à travailler plus longtemps va encore augmenter»**

***Par Valentin Vogt, Président de l'Union patronale suisse***

Tout au long de 2017, les employeurs ont résolument milité contre la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Ce projet annonçait une augmentation des rentes pour tous les nouveaux rentiers. Ces prestations supplémentaires auraient entraîné à moyen terme dans des difficultés financières encore plus grandes notre principale assurance sociale, qui affiche aujourd'hui déjà un résultat de répartition négatif. Le défi de l'évolution démographique est un fait incontesté. L'allongement de l'espérance de vie a pour conséquence que non seulement les rentes doivent être versées plus longtemps, mais encore que le financement des rentes repose ainsi sur des épaules de moins en moins nombreuses. Lors de l'introduction de l'AVS en 1948, il y avait 6,5 personnes actives pour financer une rente AVS. En 2035, lorsque la plupart des personnes de la génération du baby-boom seront à la retraite, il n'y aura plus que 2,3 cotisants pour un rentier AVS. A défaut de mesures rapides pour endiguer cette tendance, l'AVS enregistrera bientôt des déficits de l'ordre du milliard et le niveau du Fonds baissera rapidement. Pour la seule année 2020, le déficit de répartition se situerait à 1 milliard de francs. En 2030, il atteindrait déjà 7 milliards, et cela sans l'extension de l'AVS refusée par le peuple, qui aurait entraîné des déficits encore plus lourds.

### **Le peuple a compris l'enjeu démographique**

L'automne dernier, le peuple suisse a rejeté le dernier projet de réforme. Il a ainsi donné la preuve qu'il avait compris la réalité des données démographiques. L'allongement de l'espérance de vie produit aussi dans les autres pays européens une évolution qui va nettement dans le sens d'une élévation de l'âge de la retraite. A long terme, la Suisse ne pourra pas y échapper, elle non plus, si elle entend assurer durablement la prévoyance vieillesse. Cela apparaît désormais clair pour une assez grande partie de la population. Il ressort en effet de l'analyse VOTO de la votation sur la réforme de la prévoyance vieillesse que la moitié déjà des personnes interrogées considère le relèvement de l'âge de la retraite à moyen terme comme inévitable. Par ailleurs, selon le dernier Baromètre des préoccupations du Credit suisse, c'est la garantie des rentes qui préoccupe le plus le public dans notre pays.

Sur la base de ce constat, les employeurs sont convaincus que la volonté de la population de travailler plus longtemps pour la sécurité de la prévoyance vieillesse va s'accroître encore. En tant que président de l'Union patronale suisse, je souligne avec insistance que les employeurs souhaitent eux aussi, de leur propre initiative, occuper de plus en plus de travailleurs au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Ainsi seulement parviendrons-nous à combler la lacune créée sur le marché du travail du fait des départs massifs à la retraite des personnes nées pendant les années à fort taux de natalité. Selon une étude d'UBS, nous manquerons déjà dans dix ans de spécialistes à plein temps dans une proportion pouvant atteindre un demi-million de personnes.



## **Assurer les rentes pas à pas**

Le vieillissement de la société est une réalité que nous ne pouvons pas ignorer. Cette situation ne s'est pas modifiée par rapport à la dernière tentative de réforme. C'est pourquoi l'Union patronale suisse adhère toujours à l'objectif que le Conseil fédéral avait annoncé en son temps: maintenir des rentes sûres à leur niveau actuel. Les employeurs veulent agir dans ce sens et réformer l'AVS et la LPP séparément et par étapes. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions trouver le bon rythme de la réforme. L'échec de la précédente nous a montré que des paquets surchargés n'ont guère de chance dans l'urne. Ce qu'il faut, ce sont des portions digestes et des mesures régulières «à horizon perceptible», mais pas des mesures prises pour ainsi dire à titre provisionnel. C'est pourquoi dans un premier temps, il est hors de question d'envisager un relèvement de l'âge de la retraite au-delà de l'âge de 65 ans. Mais je le dis ici sans détour, nous devons être conscients que si nous voulons assurer notre prévoyance vieillesse sur la durée, nous n'échapperons pas, dès le milieu des années 2020, au relèvement progressif de l'âge de la retraite dans une deuxième étape de réforme. De combien? Ce n'est pas encore le moment de s'en soucier. Indépendamment du vieillissement de la population, c'est sans doute l'évolution économique de la Suisse qui, ces prochaines années, sera le facteur décisif pour l'aménagement de cette mesure.

Pour l'heure, la priorité absolue va à la stabilisation financière de l'AVS et à l'atténuation de la répartition injuste entre les jeunes et les aînés dans la prévoyance professionnelle. C'est pourquoi cette première étape doit intervenir le plus rapidement possible et ne devrait se concentrer que sur ce qui est le plus urgent. Roland A. Müller va prendre le relais en vous commentant les éléments centraux et la procédure souhaitée de cette première étape concernant l'AVS. Martin Kaiser présentera ensuite les mesures de réforme de la prévoyance professionnelle. Je cède maintenant la parole au directeur de l'Union patronale suisse.